

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 29 Septembre 2022**

**Délibération N° 2022 09 066 : Aménagement– financement du poste de cheffe de projet opération de revitalisation du territoire ORT / PVD au titre de l'année 2022/2023 – demande de subvention ANCT/Banque des territoires**

L'an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. le président expose :

A la suite de l'adhésion des communes de Montval-sur-Loir, La Chartre sur le Loir et le Grand Lucé au programme Petites villes de demain, la Communauté de communes a recruté en septembre 2021 une cheffe de projet revitalisation du territoire ORT/PVD.

La cheffe de projet a pour missions de piloter le projet de revitalisation, élaborer et mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel et animer les partenariats en lien avec les communes PVD. Elle assure également le suivi de la mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat dont les études préalables ont débuté en mars 2022.

Le poste de cheffe de projet peut bénéficier de cofinancements annuels de l'ANAH et de la Banque des territoires pendant toute la durée du programme.

L'ANAH finance le poste par année civile mais la Banque des territoires le finance par période d'un an.

De ce fait il convient de mettre à jour le plan de financement établi en mars dernier afin qu'il couvre la période du 01/09/2022 au 31/08/2023 pour la demande de financement à déposer auprès de l'Etat.

Ainsi, il est proposé de solliciter cette subvention au titre de l'année 2022/23 suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES/an		RECETTES/an		En %
Coût du poste avec charges salariales	46 000 €	Banque des Territoires	34 500 €	75%
		CCLLB (50 % soulte)	5 750 €	12,50 %
		Ville de Montval sur Loir	2 875 €	6,25 %
		Ville du Grand Lucé	1 437.50 €	3,125 %
		Ville de La Chartre sur le Loir	1 437.50 €	3,125 %
TOTAUX	46 000 €		46 000 €	100 %

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

1- Décide de solliciter le concours financier de la Banque des territoires pour le financement 2022/23 du poste de cheffe de projet ORT / PVD dans les conditions indiquées ci-dessus ;

2- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer le dossier de demande de subvention afférent et à signer tout document relatif à cette décision ;

**Adopté à l'unanimité.**

Intervention en séance : M. GRUAU demande si l'on pourra espérer un accompagnement d'un temps d'agent au bénéfice des « petits villages » de demain. Il est précisé que le recrutement d'un assistant VTA est en cours ; une partie de son temps pourra être fléchée sur cet accompagnement.

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



Secrétaire de séance  
Nyrism SARDIEAU

*Chartre*